

Compte-rendu succinct du conseil municipal du 23 MARS 2023

Madame le Maire ouvre la séance à 20h04.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 2 mars 2023.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 2 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des votants.

FINANCES

1- SUBVENTION AU FOOTBALL CLUB DE JARD AVRILLE

Le Conseil Municipal par 17 voix POUR et trois conseillers ne prenant pas part au vote :

- **ACCORDE** une subvention de 6 000 € au FCJA.

DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE

2- MARCHES DE TRAVAUX – RESILIATION POUR FAUTE DU LOT 11 ET RELANCE DE LA CONSULTATION SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de résilier le marché conclu pour l'exécution du lot 11 portant travaux de « Revêtements de sols souples » avec l'EURL ABC Revêtement sise ZA de l'Eraudière, 221 Rue Éric Tabarly, 85170 DOMPIERRE SUR YON ;
- **DECIDE** de procéder par consultation sans publicité ni mise en concurrence afin de pourvoir le lot 11 portant travaux de « Revêtements sols souples ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre, signer et notifier tous actes y afférant et notamment à procéder à la conclusion du marché ainsi relancé dans une limite de 60 000 € HT étant précisé que les conditions d'exécution du lot 11 telles que définies lors de l'appel public à la concurrence restent inchangées ;
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le programme 310 par imputation 21311.

3- MARCHES DE TRAVAUX – AVENANTS AUX LOTS N°2, 3, 5, 6A, 6B, 7, 8, 12, 13 ET 14

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** :
 - o la modification n° 1 du lot n° 2, portant travaux de Gros œuvre, attribué à l'entreprise LAURENT ELIE, dans le cadre de l'opération de démolition et de reconstruction de la mairie de Jard-Sur-Mer ;
 - o la modification n° 1 du lot n° 3, portant travaux de Charpente et parois ossature bois, attribué à l'entreprise VIE BOIS, dans le cadre de l'opération de démolition et de reconstruction de la mairie de Jard-Sur-Mer ;
 - o la modification n° 1 du lot n° 5, portant travaux de Ravalement (enduit), attribué à l'entreprise FOUCHER, dans le cadre de l'opération de démolition et de reconstruction de la mairie de Jard-Sur-Mer ;
 - o la modification n° 1 du lot n° 6a, portant travaux de Menuiseries extérieures aluminium/métallerie, attribué à l'entreprise SECOM ALU, dans le cadre de l'opération de démolition et de reconstruction de la mairie de Jard-Sur-Mer ;

- la modification n°2 du lot n°6b, portant travaux de Menuiseries extérieures mixtes aluminium/bois, attribué à l'entreprise ETS CHARRIER BOIS, dans le cadre de l'opération de démolition et de reconstruction de la mairie de Jard-Sur-Mer ;
 - la modification n° 1 du lot n° lot n° 7, portant travaux de Menuiseries extérieures et intérieures bois, attribué à la société MCPA , dans le cadre de l'opération de démolition et de reconstruction de la mairie de Jard-Sur-Mer ;
 - la modification n° 1 du lot n° 8, portant travaux de Cloisons sèches, attribué à l'entreprise GUIGNE, dans le cadre de l'opération de démolition et de reconstruction de la mairie de Jard-Sur-Mer ;
 - la modification n° 1 du lot n° 12, portant travaux de peinture et revêtements muraux, attribué à l'entreprise EVPR , dans le cadre de l'opération de démolition et de reconstruction de la mairie de Jard-Sur-Mer ;
 - la modification n° 1 du lot n° 13, portant travaux d'électricité, attribué à l'entreprise LUMELEC , dans le cadre de l'opération de démolition et de reconstruction de la mairie de Jard-Sur-Mer ;
 - la modification n° 1 du lot n° 14, portant travaux de Plomberie Chauffage Ventilation, attribué à l'entreprise RICHARDS et ASSOCIES, dans le cadre de l'opération de démolition et de reconstruction de la mairie de Jard-Sur-Mer ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre, signer et notifier tous actes y afférant ;
 - **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le programme 310 par imputation 21311.

4- MARCHES DE TRAVAUX – APPROBATION D'UN COMPLEMENT D'HONORAIRES DU MAITRE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal par 19 voix POUR, une voix CONTRE et trois conseillers qui s'abstiennent :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 ayant pour objet fixer une rémunération complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre en plus-value à hauteur de 6 666 € HT portant le nouveau montant de rémunération définitive à 145 670.70 € HT ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer et notifier l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre et signer tous actes et décisions y afférant étant entendu que les dépenses correspondantes seront engagées sur le programme 310 par imputation 21311.

Madame le Maire lève la séance à 20h30.